



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Grundier- und Mörtelharz EPG, Harz-Komponente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Grundier- und Mörtelharz EPG, Harz-Komponente
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Solution de résine époxy

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Sakret AG/SA
Gewerbestrasse 1
CH-4500 Solothurn
Tel: 032 62 45 540
Fax: 032 62 45 549
www.sakret.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 11.08.2021

Version 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280e: Porter des gants de protection et protection des yeux.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH205: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight \leq 700), No.-CAS 25068-38-6, No.-CE 500-033-5
Bisphenol F Epoxidharz, No.-CAS 9003-36-5, No.-CE NLP 500-006-8
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs., No.-CAS 68609-97-2, No.-CE 271-846-8

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight \leq 700)	60% - 65%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411 [Eye Irrit. 2 H319: C \geq 5 % Skin Irrit. 2 H315: C \geq 5 %]	No.-CAS: 25068-38-6 No.-CE: 500-033-5 No.-Index: 603-074-00-8
Bisphenol F Epoxidharz	20% - 25%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 9003-36-5 No.-CE: NLP 500-006-8
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	15% - 20%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317	No.-CAS: 68609-97-2 No.-CE: 271-846-8 No.-Index: 603-103-00-4

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Appeler un médecin dans les cas graves. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'œil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Veiller à une ventilation adéquate.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques

Protection des mains Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues. Tablier en caoutchouc ou en plastic. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de l'environnement

S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Translucide.
Odeur	Faible.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	> 250 °C
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	142 °C
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	non applicable
Viscosité cinématique:	550-850 mPas @ 25 °C
Solubilité:	pratiquement insoluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.11
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réaction exothermique en présence d' amines et d'alcools.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Des acides et des bases. Des oxydants forts. Des amines. Alcools.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire. La décomposition par la chaleur peut

provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. reaction product: bisphenol-A(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) (CAS 25068-38-6) Oral LD50 Rat = 11400 mg/kg (NLM_CIP) Bisphenol F Epoxidharz (CAS 9003-36-5) DL50/orale/rat = 2000 mg/kg. DL50/cutanée/rat = 400 mg/kg. (National Technical Information Service. Vol. OTS0526023) oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. (CAS 68609-97-2) Dermal LD50 Rabbit > 3987 mg/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 17100 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut changer le pH de l'eau.
12.2. Persistance et dégradabilité	Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Difficilement biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible.
12.4. Mobilité dans le sol	Pas d'information disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas d'information disponible.
12.7. Autres effets néfastes	L'entrée dans l'environnement doit être évitée. Contient un produit de réaction: résines de bisphénol-épichlorohydrine de poids moléculaire moyen ≤ 700 (perturbateurs endocriniens UE - groupe candidat du groupe III).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 08 01 11 [S].
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN 3082
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bisphenol A Epoxidharz)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4. Groupe d'emballage	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Polluant marin: Oui. Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID UN 3082.
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bisphenol A Epoxidharz).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADR/RID 9+ENV.
Dangereux pour l'environnement: Oui
Code de classement M6.
Numéro d'identification du danger 90.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E1.
Catégorie de transport 3.
Code de restriction en tunnels (-).

IMDG UN 3082.
Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bisphenol A Epoxidharz).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IMDG 9+ENV.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E1.
No EMS F-A, S-F.
Polluant marin: Polluant marin: Oui..

IATA UN 3082.
Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A Epoxidharz).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IATA 9+ENV.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 (450 L).
Instruction d'emballage (LQ): Y964 (30 kg G).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 964 (450 L).

Navigation fluviale ADN UN 3082.
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bisphenol A Epoxidharz).
Classe 9.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADN 9+ENV.
Code de classement M6.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E1.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).
CPID (CH): 780239-88.
Prenez note de l'article 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (SR 822.115).
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
Classe de stockage 10/12. (CH)

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) (CAS 25068-38-6)

EU - Endocrine Disrupters (COM (2001)262) - Candidate List of Substances Group III Chemical

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) NLP No. 500-033-5

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 75. (number average molecular weight ≤700)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Bisphenol F Epoxidharz (CAS 9003-36-5)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) NLP No. 500-006-8

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. (CAS 68609-97-2)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)

Les principales références bibliographiques et sources de données

Selon les informations du fabricant.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

Grundier- und Mörtelharz EPG, Härter-Komponente

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Grundier- und Mörtelharz EPG, Härter-Komponente
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Durcisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Sakret AG/SA
Gewerbestrasse 1
CH-4500 Solothurn
Tel: 032 62 45 540
Fax: 032 62 45 549
www.sakret.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 11.08.2021

Version 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280e: Porter des gants de protection et protection des yeux.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Phenol, styrenated, No.-CAS 61788-44-1, No.-CE 262-975-0
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, No.-CAS 2855-13-2, No.-CE 220-666-8
m-Xylylendiamine, No.-CAS 1477-55-0
Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac, No.-CAS 39423-51-3, No.-CE 500-105-6

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Phenol, styrenated	40% - 45%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 61788-44-1 No.-CE: 262-975-0
3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine	10% - 15%	Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 2855-13-2 No.-CE: 220-666-8 No.-Index: 612-067-00-9
m-Xylylendiamine	15% - 20%	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 3 H331, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 1477-55-0
Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac	30% - 35%	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H312, Eye Dam. 1 H318, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 39423-51-3 No.-CE: 500-105-6

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Contact avec la peau	Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Le secouriste doit se protéger. Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ventiler la zone. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE). Enlever avec un absorbant inerte.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Porter un équipement de protection individuel. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

m-Xylyldiamine (CAS 1477-55-0)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers

Sensitizer

Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation

skin notation

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

0.1 mg/m³ TWA [MAK]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre AP2.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Chloroprène. Temps de percée: > 8 h. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

	concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Écran facial conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Utilisation d'équipement de remplissage fermé. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Jaune clair.
Odeur	Type amine.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	112 °C
Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	8-11
Viscosité cinématique:	400-600 mPas @ 25 °C (ISO 2884-1)
Solubilité:	soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	~1.03
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réaction exothermique en présence d' amines et d'alcools.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Sources directes de chaleur.
10.5. Matières incompatibles	Corrode les métaux communs. Des acides et des bases. Des oxydants forts. Alcools. Des amines. Aldéhydes. Composés halogénés. Cétones Cuivre Alliage de cuivre. Péroxydes. Initiateur de radicaux libres
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. De l'ammoniaque. Acide nitrique. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë	Nocif en cas d'ingestion. Phenol, styrenated (CAS 61788-44-1) Dermal LD50 Rabbit > 7940 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 2.5 mg/L 6 h(CHEMVIEW) Oral LD50 Rat 2100 - 6700 mg/kg (CHEMVIEW) 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine (CAS 2855-13-2) Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (EU_CLH) Inhalation LC50 Rat 1.07 - 5.01 mg/L 4 h(ECHA_API) Inhalation LC50 Rat > 5.01 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1030 mg/kg (OECD_SIDS) m-Xylyldiamine (CAS 1477-55-0) Dermal LD50 Rabbit = 2 g/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 1.16 mg/L 4 h(ECHA_API) Inhalation LC50 Rat = 1.38 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 660 mg/kg (JAPAN_GHS) Propylidynetrिमéthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac (CAS 39423-51-3) Dermal LD50 Rat > 1000 mg/kg (ECHA_API)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine (CAS 2855-13-2)

Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data EC50 48 h Daphnia magna 14.6 - 21.5 mg/L [semi-static] (EPA)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data EC50 72 h Desmodesmus subspicatus 37 mg/L (IUCLID)

m-Xylyldiamine (CAS 1477-55-0)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data LC50 96 h Oryzias latipes 87.6 mg/L [semi-static] (ECHA)

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 08 01 11 [S].

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification UN 2735

14.2. Nom d'expédition des Nations unies AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (m-Xylylendiamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport 8

14.4. Groupe d'emballage II

14.5. Dangers pour l'environnement Polluant marin: Oui.
Dangereux pour l'environnement: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Règlement type des ONU

ADR/RID	UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (m-Xylylendiamine). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADR/RID 8+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement C7. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. Catégorie de transport 2. Code de restriction en tunnels (E).
IMDG	UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (m-Xylylendiamine). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes IMDG 8+ENV. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Polluant marin: Oui..
IATA	UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (m-Xylylendiamine). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes IATA 8+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851 (1 L). Instruction d'emballage (LQ): Y840 (0.5 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 855 (30 L).
Navigation fluviale ADN	UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (m-Xylylendiamine). Classe 8. Groupe d'emballage II. Étiquettes ADN 8+ENV. Code de classement C7. Quantité limitée 1 L. Quantité exceptée E2.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).
CPID (CH): 780240-85.
Prenez note de l'article 4 de l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (SR 822.115).
Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 2.
Classe de stockage 8. (CH)

Phenol, styrenated (CAS 61788-44-1)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine (CAS 2855-13-2)

EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances Use restricted. See item 75.

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

m-Xylylendiamine (CAS 1477-55-0)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Propylidynetriméthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac (CAS 39423-51-3)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC) NLP No. 500-105-6 (>1<6.5 mol propoxylated units)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)

Les principales références bibliographiques et sources de données

Selon les informations du fabricant.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H312: Nocif par contact cutané.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H331: Toxique par inhalation.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.